



Communauté légale et récompenses

Par **delle_15**, le **19/05/2008** à **21:27**

Actuellement en instance de divorce, j'étais marié sous le régime de la communauté légale. Mon ex époux a bénéficié d'une donation (12500 €) pour la reprise d'une société de la part de ses parents. Cette Société vaut maintenant plusieurs centaines de milliers d'€. Doit-il une récompense à la communauté, la Société en question s'étant "enrichie" au détriment de la communauté. ? Merci

Par **Visiteur**, le **19/05/2008** à **23:37**

Si votre mari a reçu une donation, il s'agit d'un bien propre.
Il n'y a récompense envers la communauté que si la dite communauté a participé à l'acquisition ou au développement de la société.

Très cordialement